

Strasbourg, le 19 mai 1998  
<s:\cdl\doc\98\cdl-ju\15.f.>

Diffusion restreinte  
**CDL-JU (98) 15**  
Or. Eng./Fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

**Modèle de lettre pour les nouveaux agents de liaison**

**version 1998**

JDemJu.\*  
RD/mar  
<s:\cdl\ju\lettre\newlolet.f>

Strasbourg, le \* 1998

### **Modèle de lettre pour les nouveaux agents de liaison**

Cher Madame/Monsieur [...],

J'ai l'honneur de me référer à la lettre de [...] vous désignant comme agent de liaison de la [Cour constitutionnelle] de ... auprès de la Commission de Venise. C'est avec grand plaisir que je vous souhaite beaucoup de succès dans cette fonction. Je suis certain que notre coopération sera des plus fructueuses pour votre Cour et pour la Commission de Venise, ainsi que pour les lecteurs du Bulletin de jurisprudence constitutionnelle et les utilisateurs de la base de données CODICES.

La Commission de Venise a établi en coopération avec les Cours constitutionnelles et autres juridictions équivalentes un réseau d'agents de liaison dont le but principal est de produire le Bulletin de jurisprudence constitutionnelle ainsi que la base de données CODICES. La Sous-Commission sur la justice constitutionnelle de la Commission de Venise se réunit une ou deux fois par an au siège de la Commission, à Venise, ou à l'invitation d'une cour au siège de celle-ci, afin de discuter de la publication du Bulletin et de l'avancement de la production de la base de données CODICES. Vous trouverez ci-joint le rapport de la dernière réunion de la Sous-Commission sur la justice constitutionnelle avec les agents de liaison. Pour une description générale des activités de la Commission de Venise, veuillez vous référer au document CDL-INF (98) 2 ci-inclus. Le site Internet de la Commission fournit également des informations sur la Commission, la liste de ses membres ainsi que des liens vers des sites des Cours constitutionnelles participantes (<http://www.coe.fr/venice>).

Trois fois par an, les agents de liaison envoient des résumés de décisions importantes - nous les appelons décisions abrégées - en anglais ou en français au Secrétariat de la Commission de Venise. Ces décisions abrégées sont adaptées, formatées et traduites vers l'autre langue et enfin publiées dans le Bulletin de jurisprudence constitutionnelle par le secrétariat. Le document CDL-JU (98) 11 ci-inclus sert de guide pour la préparation de la version abrégée d'une décision. Pour saisir une décision abrégée, vous pouvez utiliser, si vous le souhaitez, le masque de saisie qui vous sera envoyé sur disquettes sous pli séparé, ou bien un logiciel standard de traitement de texte (Word/WordPerfect).

[...Nom et adresse]

Le calendrier pour la préparation des décisions abrégées est le suivant:

- Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril  
Date limite d'envoi des contributions: 31 mai  
Date de publication du *Bulletin* : septembre
- Période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août  
Date limite d'envoi des contributions: 30 septembre  
Date de publication du *Bulletin* : janvier
- Période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre  
Date limite d'envoi des contributions: 31 janvier  
Date de publication du *Bulletin* : mai

Le choix des décisions à publier dans le Bulletin appartient à l'agent de liaison ou à la Cour. L'intérêt que soulève une décision dans d'autres pays pourrait être un critère de sélection, intérêt qui, dans la plupart des cas, sera de l'ordre du droit constitutionnel. Bien entendu, des décisions importantes ayant un impact politique majeur dans le pays peuvent également apparaître dans le Bulletin. Des modifications éditoriales vous seront envoyées seulement dans le cas de changements majeurs, en raison du volume important des contributions reçues.

En plus des décisions abrégées, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous envoyer les textes intégraux de ces décisions dans la langue originale et, si disponible, leur traduction dans d'autres langues (de préférence en anglais ou en français mais aussi dans d'autres langues). Si votre Cour publie ses décisions sous la forme d'une collection officielle, nous serions heureux de pouvoir l'inclure à la collection de notre Centre sur la Justice constitutionnelle.

Une série de Bulletins spéciaux complète les Bulletins ordinaires. Le Bulletin spécial 1994 contient des descriptions des Cours participantes. Depuis lors, nous avons publié dans des numéros ordinaires du Bulletin des descriptions similaires en respect des Cours qui ne participaient pas encore à l'époque de la publication de ce Bulletin spécial. Si vous le souhaitez, vous pouvez préparer le projet d'un tel texte à l'égard de la [Cour constitutionnelle de ...]. Ceci, bien sûr, n'a aucunement un caractère obligatoire et vous êtes libre de préparer ou non le projet d'un tel texte.

Une autre série de Bulletins spéciaux, que nous appelons "Textes de base", contient les lois régissant les activités des cours participantes ainsi que des extraits de constitutions concernant les Cours. [Quatre] Bulletins ont été publiés dans cette série jusqu'à présent. Une contribution de votre Cour pourrait être publiée dans un prochain numéro.

Enfin, une nouvelle série de Bulletins spéciaux sur les "Grands Arrêts" présentera les décisions des cours participantes, antérieures à leur participation au Bulletin. Ces Bulletins spéciaux seront publiés pays par pays sur une période de plusieurs années. Dans une première étape, il est prévu de publier deux Bulletins spéciaux sur les Cours européennes (Cour européenne des Droits de l'Homme et, par la suite, la Cour de

Justice des Communautés européennes). Dans un délai d'un à deux ans, à partir d'octobre 1997, les agents de liaison concernés (e.g. appartenant à des cours qui disposent d'une jurisprudence antérieure à leur participation au Bulletin) sont invités à rapporter sous la forme de décisions abrégées (en ajoutant les textes intégraux à la version papier et aussi souvent que possible sur disquette/e-mail) la jurisprudence la plus importante. La sélection des affaires sera nécessairement plus restrictive que celle du Bulletin régulier. Ceci résulterait en un maximum de 100 décisions abrégées pour les plus anciennes cours.

Quand ces décisions abrégées seront intégrées à la base de données CODICES, la Sous-Commission et les agents de liaison décideront des sujets pour les Bulletins spéciaux sur des thèmes spécifiques. Ces Bulletins thématiques spéciaux seront ensuite produits directement à partir de la base de données par le Secrétariat. Les agents de liaison recevront le projet de publication pour commentaires et auront la possibilité d'amender ces textes ou de fournir des décisions supplémentaires à la lumière de cette publication.

Tous les Bulletins ordinaires et les Bulletins spéciaux ainsi que les textes intégraux des décisions que nous avons reçus sous une forme informatisée ont été inclus dans notre base de données CODICES qui a été publiée sur CD-ROM. Ce CD-ROM vous sera envoyé sous pli séparé. Une connexion Internet pour CODICES a été établie à l'adresse "<http://www.coe.fr/codices>". Il a été décidé à la 10e réunion de la Sous-Commission sur la Justice constitutionnelle avec les agents de liaison d'inclure dans CODICES les constitutions des pays participants. A ce sujet, j'aimerais vous demander si vous pouvez nous envoyer sur disquette ou via e-mail la Constitution de [...] dans la langue originale et si possible, sa traduction vers d'autres langues.

Afin que nous puissions inclure l'ensemble des textes mentionnés ci-dessus dans CODICES, il serait très utile de nous les faire parvenir sur disquette ou via e-mail (voir ci-joint le petit guide d'envoi des contributions par messagerie électronique au secrétariat).

CODICES contient une liste des noms des agents de liaison. Si vous désirez que votre adresse postale et/ou électronique et numéros de fax ou téléphone soient inclus dans la base de données, veuillez remplir le formulaire de fax ci-joint et le renvoyer au secrétariat.

Pour votre information, vous recevrez sous pli séparé une série complète des anciens Bulletins en anglais et en français ainsi qu'une série complète de la collection "Science et technique de la démocratie" en [anglais, français et quelques-uns en russe] ainsi que le dernier rapport annuel de la Commission de Venise.

Enfin, en ce qui concerne les arrangements financiers, je dois vous informer que les frais de voyage pour se rendre sur le lieu des réunions de la Sous-Commission avec les agents de liaison, sont pris en charge par la Cour par laquelle est nommé l'agent de liaison. La Commission de Venise ne peut, malheureusement, fournir de contribution financière pour le travail de grande valeur que produisent les agents de liaison et pour lequel la Commission de Venise est très reconnaissante.

M. Schnutz Rudolf Dürr, qui s'occupe de la production du Bulletin et de CODICES est à votre disposition pour des questions supplémentaires (Tel. +33 388 41 39 08/ Fax +33 388 41 37 38 : e-mail schnutz.durr@coe.fr).

Je me réjouis par avance de notre coopération et espère que vous pourrez assister à la prochaine réunion de la Sous-Commission sur la Justice constitutionnelle avec les agents de liaison à [...] le [...]. Une invitation à cette réunion vous sera envoyée en temps voulu.

Je vous prie d'agréer, cher Madame/Monsieur [...], l'expression de mes salutations distinguées.

G. BUQUICCHIO  
Secrétaire de la Commission

P.J.

- Activités de la Commission européenne pour la démocratie par le droit [CDL-INF (98) 2]
- Guide de présentation des décisions abrégées [CDL-JU (98) 11]
- Envoi des contributions par e-mail [CDL-JU (96) 16]
- Formulaire de fax pour inclusion des coordonnées dans CODICES
- Rapport de la dernière réunion de la Sous-Commission sur la justice constitutionnelle [CDL-JU-PV (97) 13]
- Thésaurus systématique version 10 [CDL-JU (97) 57]
- Liste des agents de liaison [CDL-JU (98) 2]
- Liste des Cours constitutionnelles et juridictions équivalentes [CDL-JU (98) 4]
- Liste des documents disponibles au Centre sur la justice constitutionnelle [CDL-JU (98) 16]
- CD-ROM CODICES avec le guide de l'utilisateur [CDL-JU (97) 52]

Envoi sous pli séparé:

- Série complète des anciens Bulletins (en anglais et en français + Bulletin Spécial en russe le cas échéant\*\*\*)
- Masque de saisie avec guide d'utilisation [CDL-JU (97) 14 rev.2]
- Collection complète de la série "Science et technique de la démocratie" (dans la langue de travail + en russe le cas échéant\*\*\*)
- Dernier rapport annuel de la Commission de Venise